



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 3 novembre 2021

Revalorisation des retraites agricoles pour 1 100 anciens chefs d'exploitation

Comme l'avait annoncé le Premier ministre le 23 avril dernier, la retraite des anciens chefs d'exploitation agricole à un niveau plancher de à 85 % du SMIC net depuis 1^{er} novembre, soit deux mois plus tôt que ce que prévoyait la loi du 3 juillet 2020.

Concrètement, en Martinique, ce sont 1 110 chefs d'exploitation agricole qui bénéficieront de cette revalorisation, avec une garantie de retraite minimale portée à 1 035 euros par mois, pour un gain moyen mensuel de 137 euros.

Les chefs d'exploitation bénéficieront, en outre-mer, d'une majoration de 50 % des périodes d'assurance pour prendre en compte partiellement les années de travail informel fréquent en outre-mer.